

# 5 GRANDES CATÉGORIES DE BESOINS

## ISSUES DE NOTRE EXPLORATION

### FONCIER VIVANT

- Améliorer la qualité des sols et des milieux.
- Organiser les territoires à l'échelle des écosystèmes.

### ACTION PUBLIQUE RENFORCÉE

- Faciliter et alléger le travail des agents publics en renforçant leurs expertises et compétences et en leur fournissant des modèles et ressources adaptés.

### EXPÉRIENCES PUBLIQUES DU VIVANT

- Diffuser une culture commune autour de la biodiversité vécue.

### CITOYENNETÉ DU VIVANT

- Valoriser l'investissement citoyen dans l'action publique du vivant. Inviter le vivant dans les instances de décision publique.

### FONDS AGILES COHÉRENTS

- Mettre en cohérence les financements et les spécificités territoriales.
- Penser des modes de financement adaptés à l'échelle des projets et au rythme du vivant.

# CRÉER UNE CULTURE COMMUNE DE BIODIVERSITÉ

Les biodiversithèques doivent permettre de construire un langage partagé et une culture commune de la biodiversité locale. Le terme "biodiversité" peut encapsuler une pluralité de connaissances, d'imaginaires, d'intérêts et de pratiques. Les biodiversithèques ont pour intérêt de faire exister cette diversité afin de les mettre en discussion et de s'entendre collectivement sur ses significations et ses implications. Aussi, elles seront aussi bien des lieux de ressources et de connaissances (productions culturelles, inventaires naturalistes, documentations scientifiques, informations sur les politiques publiques) que des espaces de dialogue sur la biodiversité ordinaire - notamment celle qui peuple le territoire.

# BÉNÉFICIER DE FORMATIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIFIQUES SUR LA BIODIVERSITÉ

À destination des élus, des agents publics, des habitants, des professionnels de différents secteurs, ces formations ont pour vocation d'acculturer ces acteurs sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain en lien avec la biodiversité. Ces formations adressent un large ensemble de sujets et prennent des formes variées : formations opérationnelles sur les nouvelles formes de gestion de la biodiversité, ateliers de sensibilisation aux services rendus par les écosystèmes, balades naturalistes, initiation aux sciences participatives, journées d'information sur les trames écologiques, etc.

# RECUEILLIR ET MUTUALISER DES DONNÉES TERRITO- RIALES

Bien que de nombreux dispositifs pré-existent, les données de biodiversité sont souvent “dispersées” au niveau local. Dans la continuité des travaux menés par les différents observatoires régionaux de la biodiversité, les biodiversithèques peuvent constituer des relais de captation, valorisation, explicitation et utilisation des données de biodiversité à la fois pour les citoyens et les acteurs publics. Cela participe également de la construction d’une connaissance commune de la biodiversité.

# EXPÉRIMENTER ET AGIR CONCRÈ- TEMENT POUR LA BIODIVERSITÉ

Manuels de transition écologique, méthodologies d'observation de la faune ou la flore locales, ateliers de fabrication d'abris à insectes, permis de végétalisation, etc. Ces initiatives ont besoin d'être renforcées au niveau local, mises en cohérence et en visibilité, et être augmentées d'autres possibilités d'agir aussi bien individuellement que collectivement. Les biodiversithèques sont des espaces d'expérimentations concrètes et de déploiement des dispositifs existants.

# STRUCTURER UN RÉSEAU D'ACTEURS SUR LE TERRITOIRE POUR FAVORISER LES COOPÉRATIONS ET SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF

Les biodiversithèques ont vocation à répondre au besoin de "faire ensemble" et d'engager une dynamique collective autour des enjeux de préservation de la biodiversité et de renaturation. Le tissu associatif doit être renforcé et leurs membres renouvelés pour garantir à long terme la vitalité de l'action citoyenne. À la manière des maisons des associations, ces biodiversithèques peuvent être des relais pour l'action associative.

# DIPLOMATIE MULTILATÉRALE ET MULTISCALEAIRE

- Renforcer le lobbying auprès des acteurs nationaux et européens pour orienter ou réorienter les subventions en faveur de la biodiversité notamment pour favoriser le financement de postes d'ingénierie de chargé de missions biodiversité.
- Réduire ou éviter les dissonances fortes entre les orientations stratégiques au niveau national et les politiques territoriales. La préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique exigent un retour de la géographie dans l'élaboration et l'application des politiques publiques.
- Disposer d'une force de mobilisation et de conviction pour entraîner les propriétaires terriens dans des actions en faveur de la biodiversité. Le régime de propriété privée est souvent bloquant pour les acteurs publics de la biodiversité. Ces blocages persistent malgré l'existence de dispositifs de paiement pour services environnementaux et la prise en main des acteurs publics de la gestion des travaux de renaturation par exemple.

# UNE ACTION RENFORCÉE, DES AGENTS SOULAGÉS

- Faciliter et fluidifier les démarches administratives pour le financement des projets. Il s'agit de faciliter l'accès à la connaissance de ces dispositifs, de favoriser les couplages pertinents d'aides, de donner les moyens aux agents d'anticiper les délais, et de prendre en considération les besoins spécifiques aux territoires.
- Le fonctionnement par "appels à projets" est aujourd'hui un facteur de tension. Cette charge bureaucratique est aussi facteur d'épuisement et de perte de temps dédié aux activités concrètes de protection de la biodiversité.
- Augmenter les moyens alloués à la gestion des espaces naturels et sécuriser des budgets pour la biodiversité en dehors des appels d'offres. Les acteurs souhaitent disposer d'une ligne budgétaire supplémentaire pour la mise en place de ces projets de biodiversité.
- Anticiper les calendriers des différents appels à projet (régionaux, nationaux et européens) car l'élaboration des dossiers nécessite du temps et une expertise de plus en plus pointue. Bien souvent, les dossiers doivent être prêts avant l'annonce de l'appel à projet.



# IMPLIQUER LES ACTEURS PRIVÉS ET LES CITOYENS DANS LES POLITIQUES DE REVITALISA- TION DES TRAMES ÉCOLOGIQUES INTRA-URBAINES

... en particulier les trames vertes et bleues. Cela exige un certain nombre de travaux (restauration de rivière et des canaux) et des formes de gouvernance qui impliquent les acteurs privés et les citoyens. Par ailleurs, les acteurs publics ne peuvent assurer seuls cette gestion. D'autant plus que les trames écologiques tendent à s'étendre et que les enjeux de gestion se complexifient sous l'effet du réchauffement climatique.

# DISPOSER D'UNE FORCE DE MOBI- LISATION ET DE CONVICTION POUR ENTRAÎNER LES PROPRIÉTAIRES TERRIENS DANS DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Le régime de propriété privée est souvent bloquant pour les acteurs publics de la biodiversité. Ces blocages persistent malgré l'existence de dispositifs de paiement pour services environnementaux et la prise en main des acteurs publics de la gestion des travaux de renaturation - par exemple. Aussi, cette plateforme coopérative peut être un espace diplomatique.

# SENSIBILISER LES HABITANTS AUX SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE

La plateforme des corridors est pensée comme un dispositif de sensibilisation et d'acculturation à la biodiversité et aux écosystèmes fonctionnels. Il s'agit à la fois d'un outil pour favoriser la reconnexion à ce vivant en rendant visibles et tangibles ces corridors, et d'un relais pour raconter les services écosystémiques rendus par ces corridors fonctionnels au-delà du seul enjeu de préservation de certaines espèces.

# MENER UN TRAVAIL D'INVENTAIRE DE LA NATURE EN VILLE POUR BIEN COMPRENDRE LES TRAMES INTRA-URBAINES.

Les zones urbaines très denses pâtissent d'un manque de données précises sur la biodiversité pour identifier des coupures de continuité, obligeant les acteurs publics à faire de la présomption de protection. Les plateformes ont ainsi vocation à être des catalyseurs de suivi de la biodiversité sur des espaces précis intra-urbains.

# MUTUALISER LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR RESTAURER ET ENTRETENIR LES CORRIDORS.

Il existe très peu de mécanismes juridiques et financiers pour la renaturation en France. Pour pallier ce déficit, il semble essentiel de mutualiser les moyens des différents acteurs d'un corridor pour engager les travaux nécessaires au maintien ou au retour de la fonctionnalité de ces corridors. Des suivis de la biodiversité sur des espaces précis intra-urbains.

# GARDIEN DE LA BIODIVERSITÉ

- Faire valoir les intérêts de la biodiversité dans les conflits d'usage et réaliser des arbitrages complexes. L'installation d'équipements pour les énergies renouvelables dans une politique de lutte contre le réchauffement climatique constitue un facteur de pression supplémentaire pour les espaces naturels. Les décisions d'aménagement de ce type d'infrastructures ne peuvent se prendre sans un débat et un examen citoyens de cette problématique.
- Pointer les dysfonctionnements dans l'application des réglementations concernant la préservation des milieux.
- Renforcer les contrôles sur l'application des sanctions environnementales.

# VIGIE DE LA BIODIVERSITÉ

- Anticiper les différents enjeux de demain concernant la biodiversité. Dans les espaces protégés, la recolonisation naturelle de certaines espèces - notamment de grands mammifères - reste peu pensée et précisément discutée dans le cadre des plans de gestion de ces espaces. En milieu urbain, la dynamique de renaturation de certaines aires urbaines implique le retour d'une biodiversité sous toutes ses formes, et, de fait, l'émergence de contraintes de cohabitation entre humains et non-humains à considérer.
- Mener des travaux de prospective de biodiversité pour identifier des espèces et les espaces naturels à intérêt communautaire (à l'échelle européenne). Cette approche prospective est nécessaire également pour anticiper les besoins inédits causés par le réchauffement climatique (migration assistée, protection d'espaces, etc.).

# GARANT D'UNE POLITIQUE ÉCOSYSTÉMIQUE

- Convaincre les élus et les directions générales de penser la biodiversité et questionner les transformations de modèle de développement territorial qu'implique la préservation de la biodiversité. Dans cette perspective, il est nécessaire de faire valoir d'autres visions du futur d'un territoire.
- Intégrer la biodiversité dès l'amorce des politiques publiques et orienter l'action publique vers les écosystèmes fonctionnels. Outre la conservation d'espèces emblématiques, les politiques publiques ont aujourd'hui besoin de remonter les niveaux d'exigence sur les fonctions écologiques à préserver et/ou à restaurer.
- Dépasser les contradictions administratives et les incohérences réglementaires pour la végétalisation des milieux urbains et garantir la récupération des eaux pluviales. Les réglementations nationales sont parfois mal adaptées aux contextes locaux et aux impératifs. Le manque de marge de manœuvre des élus et agents peut constituer un frein à l'action.



# DIPLOMATIE DE LA BIODIVERSITÉ

- Disposer d'une force de mobilisation et de conviction pour entraîner les propriétaires terriens dans des actions en faveur de la biodiversité. Le régime de propriété privée est souvent bloquant pour les acteurs publics de la biodiversité.
- Renforcer le lobbying auprès des acteurs nationaux pour éviter des dissonances fortes entre les orientations stratégiques au niveau national et les politiques territoriales. Il s'agit de considérer le retour de la géographie dans l'élaboration des politiques publiques en matière de biodiversité.
- Développer des outils de diplomatie et de sensibilisation sur le foncier face aux différents facteurs de pression : énergies renouvelables, agriculture, fréquentations croissante des sites naturels, etc. Outre la puissance de la propriété privée et le manque de considération de la biodiversité sur cette question foncière, les acteurs publics manquent d'arguments pour convaincre de la pertinence du maintien de la biodiversité face à d'autres préoccupations.
- Plaidoyer auprès de l'État pour une pondération juste des budgets au regard des enjeux de biodiversité des territoires.

# POLITIQUES DE RENATURATION ET REVÉGÉTALISATION.

Face aux enjeux du réchauffement climatique (atténuation des catastrophes climatiques, lutte contre les îlots de chaleur, préservation de la ressource en eau, etc) et à ceux de la préservation de la biodiversité (préservation et restauration des habitats, maintien des trames, dépollution, etc.), les collectivités se dotent de politiques publiques de renaturation ou de végétalisation. Ces politiques doivent être soutenues par des dispositifs de test et d'expérimentation pour adapter leurs pratiques : modes de gestion, choix des essences végétales, etc. Les collectivités doivent également se doter d'une filière horticole et sylvicole en capacité de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de ces stratégies.

# ANTICIPER LES BESOINS À MOYEN ET LONG TERME.

Les collectivités font face à de nombreuses incertitudes sur l'adaptation et la résilience de certaines espèces en raison du réchauffement climatique. Les pépinières ont ainsi vocation à jouer un rôle de vigie prospective sur l'état de la diversité biologique - notamment végétale - pour anticiper des stratégies de préservation, de migration assistée, etc.

# DISPOSER DE PROTOCOLES D'ÉVALUATION DES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE GESTION ET D'ANI- MATION D'ESPACES NATURELS.

Les politiques de renaturation ou de végétalisation doivent profiter d'un cadre robuste d'évaluation pour orienter les décisions et ajuster les pratiques.

# FORMER LES AGENTS, INSTITUTIONS ET ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT.

La prise en considération de la biodiversité dans les projets d'aménagement et de gestion des espaces (infrastructures de transport, immobilier, agriculture, etc.) nécessite de former régulièrement l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ces projets. Ces formations ou actions de sensibilisation permettent notamment de valoriser les bénéfices de la biodiversité et des modes de gestion écologique.

# ORIENTER L'ACTION ET LES POLITIQUES VERS LES ÉCOSYSTÈMES FONCTIONNELS.

Les politiques de préservation, d'évitement et de compensation (notamment la séquence ERC) sont encore principalement orientées vers la protection des espèces menacées ou en voie d'extinction. Si cette approche est nécessaire, elle n'intègre pas nécessairement les enjeux de perte de fonctionnalité des écosystèmes. Aussi une perspective fonctionnelle complémentaire doit être pensée. Le maintien de la qualité des sols, de leur dynamique et leur continuité écologiques (trame brune) est une composante majeure de cette approche. Le baromètre se veut un outil de connaissance quantitative et qualitative pour soutenir le déploiement d'une politique centrée sur la fonctionnalité des écosystèmes.

# DÉVELOPPER DES OUTILS DE DIPLOMATIE ET DE SENSIBILISATION SUR LES DIFFÉRENTS FACTEURS DE PRES- SION FONCIÈRE.

L'enjeu de préservation des écosystèmes et de la biodiversité - notamment en milieu urbain - se heurte à de nombreuses pressions foncières habituelles (aménagement, infrastructures de transport, zones industrielles ou tertiaires, etc.) et récentes (énergies renouvelables, densification des milieux urbains, etc.). Face à ces pressions, le maintien de la biodiversité entre en compétition avec d'autres politiques publiques, et apparaît clairement comme un sujet secondaire voire contraignant (coûts de dépollution, de renaturation et de gestion, risque d'installation d'une espèce à enjeu, absence de valorisation économique du foncier naturel, etc.). Le baromètre a pour ambition d'atténuer cette marginalisation de la biodiversité sur les modes d'occupation des sols.

# SENSIBILISER LA POPULATION AUX ENJEUX DE LA BIODI- VERSITÉ ORDINAIRE EN PARTICULIER.

Au même titre que la qualité de l'air avant une prise de conscience publique généralisée, la qualité des sols et des sous-sols est un sujet invisibilisé dans l'espace public. Aussi, la baromètre a une vocation d'acculturation de tous les acteurs du territoire à l'importance des continuités écologiques des sols et du maintien de leur fonctionnalité. Cette acculturation peut être un levier supplémentaire pour les politiques publiques de désartificialisation ou désimperméabilisation.



# FORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ ORDINAIRE ET DES ÉCOSYSTÈMES FONCTIONNELS.

La prise en considération de la biodiversité dans les projets d'aménagement est un des défis majeurs des territoires - urbains, périurbains et ruraux. Aujourd'hui les politiques publiques pâtissent d'un manque de compétences et de connaissances en matière de biodiversité à tous les échelons des projets d'aménagement (élus et services, promoteurs, architectes, etc.). Ce précis d'urbanisme a pour mission d'identifier un socle de connaissances communes à garantir pour tout projet d'aménagement dans un territoire spécifique.

# DISPOSER DE DÉMONSTRATEURS ET DE MODÈLES POUR MENER DES POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ.

Cela est valable pour les modèles de gestion des espaces verts, des tactiques de végétalisation, les formes d'aménagement, les projets de renaturation, etc. À l'image du développement des cours oasis en Ile-de-France, il est nécessaire de procéder par itérations, s'appuyer sur le retour d'expérience de projets menés dans d'autres territoires, et de disposer de références concrètes d'initiatives fonctionnelles afin de convaincre les élus et les différents services de s'engager dans des démarches similaires.

# DÉPASSER LES INJONCTIONS RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES CONTRADICTOIRES - ET LES CONFLITS D'USAGE -

Les réglementations nationales sont parfois mal adaptées aux contextes locaux et aux impératifs. Le manque de marge de manœuvre des élus et agents peut constituer un frein à l'action. Aussi, la renaturation, en particulier des espaces urbains, se confronte à ces nombreuses contradictions parfois inextricables pour les acteurs locaux (impératif de densification urbaine, arrêtés préfectoraux sur l'usage de l'eau empêchant l'irrigation de jeunes pousses, inflexibilité des services des bâtiments de France, etc) mais aussi à un grand nombre de conflits d'usage des sols (développement des mobilités douces, énergies renouvelables, infrastructures publiques, etc). Afin de dépasser ces injonctions, le précis d'urbanisme se veut un outil de diplomatie territoriale d'aide à la décision en intégrant notamment les spécificités géographiques et climatiques locales et. À la manière d'une charte forestière, ce précis permet de déterminer collectivement les modalités de renaturation des espaces urbains, et des modes de gestion à long terme.

# FAVORISER DES POLITIQUES PUBLIQUES TRANSVERSALES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ.

La transversalité et les synergies entre les services - en particulier pour lutter contre les conflits d'usage des sols - constituent aujourd'hui une nécessité majeure. Outre favoriser cette synergie, le précis d'urbanisme biodivers prêche systématiser une caractérisation - en amont et de manière approfondie - des enjeux de biodiversité sur chaque projet d'aménagement. Il s'agit de d'intégrer ainsi les enjeux de biodiversité dès l'amorce des politiques publiques ; de donner une ambition commune à toutes les parties prenantes (notamment les prestataires) ; de renverser le paradigme de la compensation a posteriori en pensant et élaborant les projets d'aménagement à partir des diagnostics de la biodiversité ordinaire - à condition que ces derniers soient réalisés systématiquement et de manière approfondie.

# DISPOSER D'UN CADRE D'ÉVALUA- TION ROBUSTE, STABLE ET COMMUN.

L'évaluation environnementale (ou diagnostic de biodiversité) est un sujet majeur pour les territoires. Aujourd'hui, les évaluations ne sont systématiquement réalisées pour vérifier la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et le respect des trames écologiques. Les précis d'urbanisme ont vocation à répondre aux besoins de protocole d'évaluation et de contrôle de terrain pour chacun des projets d'aménagement.

# IMPLIQUER LES ACTEURS PRIVÉS ET LES CITOYENS DANS LA GESTION OPÉRATIONNELLE DES ÉCOSYSTÈMES.

Si les acteurs parviennent à se réunir et s'entendre pour élaborer des schémas directeurs ou des programmes d'actions précis, les obstacles se situent au niveau opérationnel. Les interventions (préservation, renaturation, restauration d'écosystèmes, etc.) sont conditionnées par l'existence d'acteurs en capacité de porter la gestion sur le terrain : surveillance, entretien, suivi des espèces, ouverture au public, etc.. Sur certains espaces identifiés dans les programmes d'action, il n'y a aucun porteur opérationnel. Les acteurs publics ne peuvent plus prendre seuls en charge cette gestion. Or les espaces protégés et les écosystèmes à préserver tendent à s'étendre et les enjeux de gestion se complexifient sous l'effet du réchauffement climatique.

# MUTUALISER LES COMPÉTENCES ET LES MOYENS.

Outre le manque de moyens humains et financiers, la gestion des espaces naturels se heurte à la segmentation administrative de certains espaces entre les différentes collectivités. Ces barrières administratives entravent parfois le déploiement d'un mode de gestion pérenne.

# DISPOSER D'UN OUTIL DE DIPLOMA- TIE TERRITORIALE.

À l'image du mode de fonctionnement des Parcs Naturels Régionaux, ces régies interviennent à des échelles plus réduites pour dépasser les tensions, les conflits d'usage, les incompréhensions potentielles autour des écosystèmes naturels. La propriété privée constitue parfois des obstacles aux politiques publiques en matière de biodiversité notamment pour garantir les continuités écologiques. Les régies ont ainsi vocation à constituer une force de mobilisation et conviction : élaborer des argumentaires pour le travail de conviction, construire un portage politique et citoyen autour de ces enjeux et promouvoir les dispositifs d'accompagnement ou de dédommagement. Enfin, les acteurs locaux ont besoin de faire entendre leur voix face à des programmes d'action nationaux ou européens qui peuvent s'avérer insuffisants, dissonants, ou contre-productifs au regard des enjeux locaux de biodiversité.



# RENFORCER LA MISE EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX.

Aujourd'hui, l'application des prérogatives de la police environnementale est relativement défailante en raison de plusieurs facteurs. Il existe un réel déficit de surveillance et de mise en œuvre de sanctions lorsqu'elles sont nécessaires. Les régies n'ont ni intérêt ni vocation à se substituer à cette police environnementale ; en revanche, elles peuvent assurer une forme de vigie citoyenne sur les ruptures de continuité écologique, les dégradations de milieu, etc.

# INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ

- Mener un travail d'inventaire de la nature en ville pour bien comprendre les trames intra-urbaines.
- Disposer de données notamment au niveau communal pour déduire les évolutions, trajectoires et dynamiques des espèces et groupes d'espèces sur la commune pour avoir une politique de la nature en ville cohérente.

# FORMATION

- Structurer une politique de formation pour les élus, les agents et également les entreprises partenaires dans le cadre de marchés publics. Cette formation peut être dispensée en partie par des volontaires de la biodiversité.
- Former des jeunes aux métiers de la biodiversité - spécifiques et non spécifiques. Ce programme "volontaires de la biodiversité" peut être l'un des espaces possibles de cette formation.

# SENSIBILISATION ET MOBILISATION

- Sensibiliser les habitants aux services rendus par la biodiversité pour atténuer - voire éliminer - les incivilités néfastes pour la biodiversité.
- Disposer d'une force de mobilisation et de conviction pour entraîner les acteurs privés dans des actions en faveur de la biodiversité.

# TRAVAUX DE GESTION ET DE PRÉSERVATION

- Revitaliser des trames écologiques intra-urbaines : en particulier les trames vertes et bleues. Cela exige un certain nombre de travaux (restauration de rivière et des canaux) et des formes de gouvernance qui impliquent les acteurs privés et les citoyens.
- Renforcer la gestion des espaces naturels : surveillance, suivi des milieux, etc..

# SOUTENIR L'ACTION PUBLIQUE

- Disposer d'une ingénierie locale de qualité pour le montage et le pilotage de projets liés à la biodiversité. Les agents ont besoin d'un réseau d'expertise et d'être en mesure de les mobiliser à certains moments.
- Structurer un réseau d'acteurs sur le territoire pour favoriser les coopérations autour de projets de biodiversité. Les acteurs soulignent le besoin de "faire ensemble" et d'engager une dynamique collective.

# LA FORMATION POUR TOUS·TES ET À TOUT MOMENT

- Former des jeunes aux métiers de la biodiversité - spécifiques et non spécifiques. Cela peut permettre de structurer un réseau d'acteurs qualifiés sur le territoire et d'initier ainsi des actions concrètes en faveur de la biodiversité soutenues et initiées par les acteurs publics.
- Acculturer et former les élus et les différents services. À différentes échelles territoriales (commune, département, région), les élus restent peu sensibilisés et peu sachant sur les enjeux de biodiversité. Par rapport aux questions sociales ou économiques (emploi, aménagement, mobilité, etc.), la question de la biodiversité n'est pas un sujet prioritaire dans les processus de décision.
- Former les prestataires et collaborateurs de l'action publique aux enjeux de la biodiversité notamment dans le cadre de marchés publics. Notamment dans le cadre de projet d'aménagement où la prise en considération de la biodiversité reste l'un des défis majeurs du territoire.

# SENSIBILISER

- Sensibiliser les habitants aux services rendus par la biodiversité pour atténuer - voire éliminer - les incivilités néfastes pour la biodiversité.
- Mobiliser le sensible pour parler de biodiversité avec le plus grand nombre. Si les dispositifs actuels de science participative et de communication restent essentiels, les acteurs publics misent sur des nouveaux formats de valorisation des enjeux de la biodiversité notamment par le spectacle vivant.



# FAIRE AUTREMENT

- Valoriser les formes de gestion équilibrée. Apporter un soutien politique, financier et en ingénierie des acteurs - publics et associatifs - qui prônent une forêt diversifiée et des modes de gestion écologique. Il est nécessaire également d'anticiper les nouveaux besoins en matière de gestion des espaces naturels en raison du changement climatique.
- Revitalisation des trames écologiques intra-urbaines : en particulier les trames vertes et bleues. Cela exige un certain nombre de travaux (restauration de rivière et des canaux) et des formes de gouvernance qui impliquent les acteurs privés et les citoyens

# ENCAPACITER LES ACTEURS

Faire une avance sur subvention - notamment européenne ou nationale - afin d'éviter que les acteurs aient à déboursé une certaine somme (entre 5 et 20 000 euros) pour mener leur projet. Cette avance par les acteurs est très souvent un frein majeur à la réalisation de leur initiative en faveur de la biodiversité.

Financer des micro-projets que des particuliers ou des petites collectivités souhaitent porter sans disposer des moyens nécessaires.

Faciliter et fluidifier les démarches administratives pour le financement des projets liés à la biodiversité.

# ANTICIPER LES CALENDRIERS DES DIFFÉRENTS APPELS À PROJET

L'élaboration des dossiers d'appels à projet (régionaux, nationaux et européens) nécessite du temps et une expertise de plus en plus pointue. Actuellement, bien souvent, les dossiers doivent être prêts avant l'annonce de l'appel à projet.

# MUTUALISATIONS EN TOUT GENRE

- Structurer un réseau d'acteurs sur le territoire pour favoriser les coopérations autour de projets de biodiversité. Les acteurs soulignent le besoin de "faire ensemble" et d'engager une dynamique collective.
- Mutualiser les dotations et subventions entre les collectivités pour porter des projets à impact. Par ailleurs, il est possible de structurer des projets régionalisés ou inter-régions en s'appuyant notamment sur les programmes inter-régionaux FEDER.
- Mutualiser les études et les données sur les îlots de chaleur (et autres sujets). Possibilité de se servir de ces études pour mieux cartographier les enjeux de biodiversité.